

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Almayrac, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	38	Voix délibératives	43
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	38

Titulaires présents : 38 (du début au point 7), 37 (du point 8 à la fin)

AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis (pouvoir de KOWALIK Jean-François), BALARAN Jean-Marc, BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BONFANTI Djamila (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALIET Thierry, MANUEL Christian (pouvoir de CARMES Monique), MILESI Marie, MUÑOZ Sonia (jusqu'au point 7), NORKOWSKI Patrice (pouvoir de CINTAS Jean-Marc), PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline (pouvoir de MERCIER Roland), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TOUZANI Rachid, TROUCHE Alain, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 17 (du début au point 7), 18 (du point 8 à la fin)

ASTIE Alain, BARBE Christian, BEX Fabienne, CARMES Monique (pouvoir à MANUEL Christian), CINTAS Jean-Marc (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), HAMON Christian, KOWALIK Jean-François (pouvoir à AZEMAR Jean-Louis), MALATERRE Guy, MARTY Denis, MERCIER Roland (pouvoir à REDO Aline), MUÑOZ Sonia (à partir du point 8), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SAN ANDRES Thierry (pouvoir à BONFANTI Djamila), SELAM Fatima, SOURDIN Anne, TESSON Régis, VALIERE Jean-Paul.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 09/12/2025-3.6 DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N°5 - 2025

Annule et remplace

Une décision modificative est nécessaire pour prendre en compte, les lignes budgétaires insuffisamment pourvues lors du vote du budget principal en avril 2025 relatives à :

- l'augmentation des charges du chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » afin de régulariser les dotations aux amortissements. Pour rappel, les amortissements s'effectuent au « prorata temporis ».
- l'augmentation du chapitre 16 « Emprunts et dettes » et du chapitre 66 « intérêts réglés à échéance ».
- l'intégration des « travaux en régie ».
- l'augmentation de l'opération 60 Réserve foncière pour permettre l'acquisition d'une parcelle aux ateliers centraux. (Délibération du 30/10/2025).

Il conviendrait de faire les modifications suivantes :

<u>Section de fonctionnement</u>	
<u>Dépense :</u>	<u>Recette</u>
c/6811	
<i>Dotations aux amortissements</i>	+82 000,00 €
c/6611	
intérêts de la dette	+7 300,00 €
c/617	
<i>Etudes et recherches</i>	-22 039,56 €
c/012	
<i>Masse salariale</i>	-146 000,00 €
c/023	
<i>Virement à la section d'investissement</i>	+116 000,00 €
total	+37 260,44 €
	total
	+37 260,44 €

<u>Section D'investissement</u>	
<u>Dépense :</u>	<u>Recette</u>
C/60	
<i>Réserve foncière</i>	+146 000,00 €
c/1641	
<i>Capital Emprunts</i>	+10 500,00 €
c/21-23	
<i>Travaux en régie</i>	+37 260,44 €
total	+193 760,44 €
	total
	+193 760,44 €
total 2 sections	+231 020,88 €
	total
	+231 020,88 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision modificative du budget principal ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents


 Certifié conforme,
 Le Président
 Didier SOPEN
 Communauté de Communes
 2 Rue du Gaz
 81400 CARMAUX
 Carmausin-Ségala

Le secrétaire de séance
 Jean-Louis BOUSQUET
